



# LES OISEAUX

Chausey est un site d'exception pour les oiseaux. Environ 200 espèces fréquentent l'archipel : Cormorans huppés, Huitriers-pies, Bernaches, Sturnes, Harles huppés... Certains pour de courtes haltes, d'autres pour l'hiver ou la reproduction au printemps. Sensibles au dérangement, il faut les observer avec précaution.

## PRATIQUE



### Observer dans les règles

- Un principe : ne jamais déranger ou perturber les oiseaux et leurs milieux en restant à bonne distance.
- Utiliser une bonne paire de jumelles.
- Approcher et quitter le lieu d'observation en silence et sans laisser de traces.
- Prendre soin de la végétation.

## UNE FAUNE REMARQUABLE

### LE CORMORAN HUPPÉ

Chausey accueille la principale colonie française de Cormorans huppés (1% de la population mondiale). Plus petit que le Grand cormorant, il se caractérise par une huppe retroussée pendant la reproduction, période où il occupe la quasi-totalité des îlots de l'archipel. Avec son plumage aux reflets vert bouteille, on peut l'observer toute l'année.



### LE HARLE HUPPE

Pour ce petit canard marin, Chausey est le seul site de reproduction en France métropolitaine. En période de migration et d'hivernage, l'archipel est pour lui un lieu de halte. Si vous l'apercevez, transmettez votre observation aux gardes !



### LE GRAND CORMORAN

Un grand oiseau noir bien connu des marins. On le voit souvent dressé sur les rochers. Ce bon « chasseur-plongeur » est visible toute l'année mais il est plus particulièrement présent en période de reproduction.



### LA STERNE CAUGEK ET LA STERNE PIERREGARIN

Grandes comme des mouettes, elles pêchent en piqué et émettent des cris perçants. Leur présence de mai à septembre prouve la bonne qualité des eaux. L'archipel accueille environ 1% de la population nationale de Sturnes pierregarin.



Une étude menée à Chausey a montré que la cistance d'envol d'un adulte en train de couvrir est d'environ 130 m. Un dérangement répété pouvant nuire à la reproduction, déjà délicate, de ces espèces, elle bénéficie d'une protection spéciale sur l'îlot des Guernesiais. (voir ci-contre)



### Fabrice Gallien

Ornithologue, chargé de mission à Chausey pour le Groupe Ornithologique Normand

### « Le bonheur d'observer »

« Au-delà de l'importance patrimoniale que revêt l'archipel pour certaines espèces, c'est aussi un spectacle de toute beauté d'observer les oiseaux qui y vivent. Une parade nuptiale de goéland argenté, un reposoir d'huîtrier-pie, une famille de tadorne de Belon ou une troupe de bernache broutant les algues vertes sont autant d'images fascinantes qui renforcent le plaisir de circuler dans l'archipel. Et pour que ce plaisir perdure, il est nécessaire de respecter ces animaux en suivant quelques règles de bon sens, comme de ne pas débarquer sur les îlots ou de ne pas déranger des oiseaux en alimentation ou au reposoir. »



### Débarquement interdit

- Les colonies d'oiseaux de mer sont particulièrement sensibles aux dérangements et aux approches.
- C'est pourquoi le débarquement est interdit du 15 septembre au 15 juillet sur tous les îlots de l'archipel.
- Sur cette même période, le mouillage est également interdit aux abords de la Roche des Guernesiais.



### À ÉGALEMENT INTERDIT

Les chiens sur les îlots, la chasse et le camping dans tout l'archipel.